

République Démocratique du Congo

ORDRE DES PHARMACIENS



CONSEIL NATIONAL

LE BUREAU



DECISION N° CNOP/005/2016, PORTANT INSTAURATION DES CELLULES
PROVINCIALES DE L'ORDRE DES PHARMACIENS

Le CNOP réunie en session ordinaire du 29 au 30/01/2016, après débats et délibérations,

Vu l'Ordonnance-Loi N°91-018 du 30 mars 1991, portant création d'un Ordre des Pharmaciens en République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 1^{er}, 2, 3, 4, 9, 16, 26 ;

Attendu qu'il est impérieux de favoriser l'implantation et la représentation de l'Ordre sur l'ensemble du territoire national, l'animation et la participation des Pharmaciens

Vu la nécessité et l'urgence ;

DECIDE :

- Art. 1^{er} : Il est instauré les cellules provinciales de l'Ordre des Pharmaciens dans les Provinces où les conditions de constitution et de fonctionnement du CPOP ne sont pas réunies ;
- Art. 2 : La cellule provinciale de l'Ordre des Pharmaciens dirigée par un Représentant qui peut être secondé par des adjoints dont le nombre ne dépasse pas 3 ;
- Art. 3 : Le Représentant Provincial assume les fonctions reconnues au PCPOP conformément à l'art. 29 ;
- Art. 4 : La cellule Provinciale assure la gestion courante de l'Ordre dans la Province, le représentant tient informé le BCNOP par écrit tous les trois mois et si nécessaire chaque fois qu'il en sera possible.
- Art. 5 : Les représentants et leurs Adjoints sont nommés et le cas échéants, relevés de leurs fonctions par le PCNOP.
- Art. 6 : la présente décision modifie et complète le Règlement d'Ordre Intérieur de l'Ordre, il sort ses effets à la date de sa signature et abroge toutes les dispositions antérieures qui lui sont contraires.
- Art. 7 : Le BCNOP est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour le Conseil National

04 MARS 2016

Ph. KIELA MAKAYA Patience
Secrétaire Adjoint
CNOP 0861/02

Prof. Dr. Ph. KALONJI NDOUMBA
Président
CNOP 0027/81

Ordre des Pharmaciens, Conseil National 78, avenue de la Victoire, place Kimpwanza,
Commune de Kasa-vubu, Ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo

Site web : www.ordredespharmaciens-rdc.org

Email: ordrepharmrdc@gmail.com - contact@ordredespharmaciens-rdc.org

Compte Bancaire BIC : N°24018221102-44

Contacts téléphoniques : +243997017516, +243850440643, +243817789916, +243844498558.